

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Laurent BAUDIN, Marc VENDÉ, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laeticia LELUE, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Denis THIBAUT.

Absente excusée : Béatrice VALADE qui donne pouvoir à Denis THIBAUT.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise :
 - Acceptation des modifications statutaires.
 - Acceptation de la convention de publication de données ouvertes.
- Suspension de loyer de l'institut de beauté.
- Cession de terrains divers.
- Admission en non-valeur.
- Nomination d'une voie publique.
- Fonds régionaux en faveur des associations : complément de dossier.
- Indemnité pour le gardiennage de l'église.
- Demande de financement d'un élève scolarisé à l'école privée de l'Ile d'Elle.
- Changement de nomenclature comptable : adoption de la M57.
- Fixation de tarifs pour de nouvelles prestations touristiques.
- Fixation de tarif pour l'occupation du domaine public par la « Guinguette éphémère ».

Informations diverses :

- Compte-rendu de la réunion de commissions Fêtes et Tourisme.
- Contentieux en cours.

Questions diverses.

Mr Laurent BAUDIN est nommé secrétaire de séance.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.
- Mr le Maire demande l'ajout de deux délibérations concernant des remboursements de frais : le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Délibérations à prendre :

➤ Communauté de Communes VSA : Acceptation des modifications statutaires :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité à compter du 1^{er} juillet 2021,

- de transférer à la ccvsa les compétences :
 - « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports »,
 - « Actions sociale d'intérêt communautaire » ;
- de mettre à jour les statuts en ce qui concerne la compétence « activité économique » ;
- de valider le projet de statuts.

➤ Communauté de Communes VSA : Acceptation de la convention de publication de données ouvertes :

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention tripartite avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et Géo Vendée au sujet de l'open data ou ouverture des données publiques qui consiste, pour les administrations, en la mise à disposition de façon libre et gratuite de données dans le cadre d'une mission de service public pour permettre leur réutilisation et la production par exemple de nouveaux services aux usagers. L'ouverture des données publiques ne concerne pas les données à caractère personnel.

➤ Suspension de loyer de l'institut de beauté :

En raison de la fermeture de certains commerces lors du dernier confinement, le conseil municipal accepte d'annuler un mois de loyer dû par Mme Renoux, esthéticienne.

➤ **Cession de terrains divers :**

1. A la demande de Mr Bonnin, qui souhaite faire l'achat d'environ 993 m² de terrain non constructible sur l'annexe (rue St Nicolas) afin d'y installer une micro station d'épuration et un parking aux abords de son nouvel établissement, le conseil municipal souhaite obtenir plus de renseignements avant de prendre cette décision.
2. A la demande des conjoints Gauthier (28 rue de l'Autise) qui souhaitent régulariser les limites de leur propriété afin de pouvoir vendre, le conseil municipal émet un avis favorable.
3. A la demande de Mr Tourneur (32 rue de l'Autise) qui souhaite faire l'acquisition d'un délaissé d'environ 65 m² qui se trouve devant sa porte, le conseil municipal émet un avis favorable.
4. A la demande des conjoints Loizeau (4 rue de Cibulle) qui souhaitent régulariser les limites de leur propriété afin de pouvoir vendre, le conseil municipal émet un avis favorable.
5. A la demande de Mr Bornet (3 place du port) qui souhaite faire l'acquisition d'environ 40 m² devant sa porte, le conseil municipal émet un avis défavorable.
6. A la demande de Mme Bouchet (29 Grand'rue) qui souhaite faire l'acquisition d'une partie de la venelle appelée « impasse de l'ancien relais », le conseil municipal émet un avis défavorable.

➤ **Admission en non valeur :**

Mr le Maire fait part des impayés présentés en non valeur par le trésor public, dont le montant se porte à 432.98 €. Le conseil municipal décide de reporter cette décision.

➤ **Nomination d'une voie publique :**

Mr le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de donner un nom au chemin qui dessert les poulaillers de Mr Brisson situés dans le desséché Sud Est. Mr le Maire propose : impasse des poulaillers. Le conseil municipal accepte cette proposition, avec 14 voix pour et une voix contre.

➤ **Fonds régionaux en faveur des associations : complément de dossier :**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à la demande de subvention régionale intitulée « Fonds communaux pour le vie associative » qui vise à soutenir les communes de – de 3000 habitants dans leurs investissements en faveur des associations, le projet d'installation d'un écran d'informations aux actions déjà inscrites (wifi salles municipales et informatisation de la bibliothèque).

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église :**

Mr le Maire fait part du courrier préfectoral qui informe de la possibilité d'allouer une indemnité à la personne chargée du gardiennage de l'église. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une indemnité de gardiennage de 120.97 € pour l'année 2021.

➤ **Demande de financement d'un élève scolarisé à l'école privée de l'Ile d'Elle :**

Mr le Maire fait part d'un courrier émanant de l'ogec de l'école St Hilaire de l'Ile d'Elle qui sollicite le versement du forfait communal pour un enfant de Maillé scolarisé dans cette école. Considérant qu'il y a le choix de la scolarité sur la commune, le conseil municipal refuse cette demande avec 14 voix pour une 1 voix contre.

➤ **Changement de nomenclature comptable : adoption de la M 57 :**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'anticipation du passage à la M 57 au 1^{er} janvier 2022.

➤ **Fixation de tarifs pour de nouvelles prestations touristiques :**

Suite à l'installation de la guinguette sur le port, le conseil municipal entérine l'ajout de la prestation touristique : balade gourmande « galettes, crêpes » sous le même principe que la balade gourmande « produits locaux » et au même prix soit 25 € par personne pour le repas + 2 h de bateau.

➤ **Fixation de tarif pour l'occupation du domaine public par la « guinguette éphémère » :**

Après avoir lu le projet de convention qui lie la commune au gérant de la guinguette, le conseil municipal décide avec 14 voix pour et 1 abstention de fixer le montant de la redevance à 50 € pour 3 mois d'installation sur le port.

➤ **Remboursements liés au tourisme :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser Mme Samantha Grolleau qui, à la demande de la mairie, a acheté des gilets de sauvetages au prix de 34 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser 27.26 € à la commune de Xanton-Chassenon qui a effectué l'achat groupé de sacs de transport de monnaie pour les régies touristiques.

2) Informations diverses :

- Compte-rendu de la réunion de commissions Fêtes et Tourisme :

Préparation du 14 juillet : les animations de la journée se résument comme suit : vin d'honneur, jeux pour les enfants, Aubade, Feu d'artifice et Bal.

Préparation des animations estivales en partenariat avec les présidents des associations locales dans le but de relancer les conviviales.

Un flyer détaillant ces activités sera distribué dans les boîtes aux lettres début juillet.

- Contentieux en cours :

Avec Mr Yves Clavurier au sujet d'une venelle communale condamnée. A près avoir entendu l'historique de cette affaire, le conseil municipal invite Mr le Maire à poursuivre la procédure qui consiste en un dépôt de plainte.

Avec Mr Vivien Ferré au sujet du remblaiement d'un fossé situé dans le site classé : affaire suivie par la DREAL.

- Elections Départementales et Régionales :

Dernières précisions quant à l'organisation et au rôle de chacun.

- Remerciements de Mme Sirou suite à la pose d'un miroir dans le virage de la Grande Bernegoue.

- Rue des Loges : Mr le Maire revient sur le problème des plaques de fer posées par l'ancienne municipalité aux entrées de propriétés difficiles d'accès. Afin d'éviter un accident, le conseil municipal avec 14 voix pour et une abstention décide de faire enlever ces plaques.

- Travaux de voirie : l'entreprise Rineau a commencé le chantier prévu depuis l'automne.

3) Questions diverses :

- L'inauguration du Calvaire a eu lieu en présence de personnalité et en particulier en présence du Président National de la Fondation du Patrimoine. Des améliorations seront encore à apporter pour embellir cet édifice notamment la peinture de la grille en noir et le fleurissement des abords. Il est précisé que les donateurs n'ont pas été invités à cet événement pour deux raisons : certains souhaitaient rester anonymes, d'autres ayant donné en espèce, il n'était pas possible de les convier. Reste à déplorer l'absence de journalistes.
- Bibliothèque : projet d'enquête auprès de la population en cours de création.
- Convention Territoriale Globale : réunions très intéressantes organisées par la ccvsa en présence de nombreux intervenants d'horizons divers.
- La pataugeoire sera remise en service rapidement. Son état nécessite l'achat d'un liner en 2022.
- Il est demandé que les informations diverses, les bilans de semaines, soient envoyés régulièrement aux élus par mail.
- Travaux vestiaire du stade : en raison de la présence régulière d'enfants, les vitrages cassés seront remplacés par des plexiglass en attendant de nouveaux chassiss.
- Pont de Sablon : il est proposé d'habiller ce pont par de la peinture en trompe l'œil.
- Secourisme : il est proposé que des cours de secourisme soient mis en place au profit des CM 2.
- Des remerciements pour les agents communaux qui ont réagi rapidement lors du renversement de poubelles à St Nicolas.
- Le passage sur le halage de St Nicolas sera limité par la pose de poteaux en bois tout en veillant à l'accès pompiers.
- Il est proposé de participer à l'achat groupé de l'application INTRA MUROS dont le but est d'informer la population notamment en cas d'intempérie ou d'urgence : le conseil municipal accepte cette proposition.
- Sécurité routière : des infractions sont constatées régulièrement au niveau du sens unique situé devant le bar. Il est aussi constaté que le carrefour de l'église est dangereux pour les enfants qui circulent en vélo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

